

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/10/21/2021042958/justel>

Dossier numéro : 2021-10-21/20

Titre

21 OCTOBRE 2021. - Arrêté ministériel portant exécution de l'arrêté du Gouvernement flamand du 12 octobre 2018 concernant la reconnaissance et le subventionnement des cliniques de santé et la reconnaissance des médecins des cliniques de santé (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 17-11-2021 page : 112457

Entrée en vigueur : 01-01-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)